

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 22 Décembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-12-22-18

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">16/12/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présentes : 15</p> <p>Représentés : 3</p> <p>Absents : 5</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT,</p> <p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Patrick BERMOND par Monsieur Pierre DURAND et Monsieur Sébastien VILLAIN par Madame Catherine CATHELY WANTIEZ</p> <p>Étaient absents : Madame Marie-Hélène MARCEL (excusée), Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Madame Marylène FRANZ (excusée), Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p>
<p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Intercommunalité</p> <p style="text-align: center;">Convention Territoriale Globale de Services aux Familles</p> <p style="text-align: center;">2021 - 2025</p>	<p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire propose de signer la Convention Territoriale Globale de Services aux Familles 2021 – 2025. Cette convention est tripartite entre la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Communauté de Commune Avre Luce Noye (CCALN) et les communes éligibles au bonus territoire dont Ailly-sur-Noye fait partie.</p> <p>Il explique qu'elle vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre et qu'elle implique un travail conjoint entre la CAF et la CCALN afin de répondre aux besoins nécessaires au territoire, qui s'effectue en trois étapes principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des besoins prioritaires au sein de la CCALN ; - Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/ besoin ; - Optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires. <p>Monsieur le Maire rappelle ensuite les champs d'interventions seront partagés entre les trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La CAF sera chargée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ D'aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ; ▪ De soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ; ▪ D'accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ; ▪ De l'insertion sociale et retour à l'emploi des personnes et des familles ; - <u>La CCALN sera chargée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ De l'aide sociale facultative ; ▪ Des crèches, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance ; ▪ De la jeunesse (développement d'activités périscolaires et le transport s'y rapportant) ▪ De la politique du logement non social ; ▪ Du programme local de l'habitat

Suite et fin de la délibération n°2021-12-22-18

- La commune d'Ailly-sur-Noye sera compétente dans :
 - Le domaine de l'enfance et la jeunesse (organisation d'ALSH, séjours ...) ;
 - Tout domaine non porté à l'échelon d'une autre collectivité compétente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Territoriale Globale de services aux familles avec la CAF de la Somme et la CCALN ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles au bon déroulement de ce projet.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

